

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-9-6-6

Séance du vendredi 12 juin 2009

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 9.240,80 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- CUMA du Thalbach à BERENTZWILLER	1.920,00 €
- EARL STAEHLE à WINTZENHEIM	1.472,00 €
- André GRUSS à EGUISHHEIM	4.136,00 €
- EARL DUSS-AUBLETTE à SOULTZMATT	1.712,80 €

Ces subventions sont versées à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions